

FICHE SIGNALÉTIQUE

ATTIJARI TRÉSORERIE

SICAV

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 08/11/2018 sous la référence n° VP18116


Directeur
Hicham ELALAMY

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Monétaire**
- Sensibilité min : **0 (Inclus)**
- Sensibilité max : **0.5 (Inclus)**
- Indice de référence : **100% Taux moyen pondéré sur le marché interbancaire**
- Stratégie d'investissement :

La SICAV investira son actif en bons du trésor, obligations, titres de créances et autres opérations temporaires sur le marché monétaire et en titres d'OPCVM monétaires.

Le portefeuille de la SICAV sera composé d'au moins 50% de ses actifs, hors titres d'OPCVM « monétaires », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances ayant une maturité résiduelle inférieure à 52 semaines.

La SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, la SICAV pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **1 Mois**
- Souscripteurs concernés : **Personnes physiques et morales**



II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01^{er} janvier au 31 décembre**
- Valeur liquidative d'origine : **2,500 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. Chaque jour ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux du réseau ATTIJARIWABA BANK et publication dans la presse économique hebdomadairement**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
 - ✓ **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats: Agences d'Attijariwafa Bank.**
 - ✓ **Méthode de calcul du prix de souscription: la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.**
 - ✓ **Méthode de calcul du prix de rachat: la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**
 - ✓ **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour ouvré avant 10h30, aux agences d'Attijariwafa Bank et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **0%**
 - Commission de rachat maximale :
 - **0%**
 - Cas d'exonération :
 - **NEANT.**



- Frais de gestion :
 - o 2%. L'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1-Frais de publications	20 000 DHS
2-Commissaire aux comptes	20 000 DHS
3-Commission AMMC	0.025%
4-Dépositaire	0.08%
5-Maroclear(Commission de gestion du compte émission)	4 000 DHS ANNUELLE
6-MAROCLEAR (Droit d'admission)	TRIMESTRIEL SELON LES CONDITIONS EN VIGUEUR
Prestations de Wafa Gestion	Frais de gestion-1-2-3-4-5-6

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **26/05/2005, AG/OP/068/2005**
- Dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca**, représenté par **M. Youssef ROUSSI** en sa qualité de **Directeur Général Adjoint**.
 Responsable à contacter : **M. Ahmed AADDI** en sa qualité de **Responsable Back Office Titres**.
Email : A.Aadi@attijariwafa.com - Téléphone : +212(0) 522 29 88 88
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Adresse	Téléphone
ATTIJARIWAFABANK	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	2, Bd Moulay Youssef - Casablanca	0522 29 88 88

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

